

Famille de SANZILLON

Cette famille est connue à Saint-Yrieix depuis le début du 14^{ème} siècle, Pierre Sanzillon (alias Sandilhon), bourgeois de Saint-Yrieix, seigneur de la Foucaudie, auteur de la filiation prouvée nous est connu par des achats de terres et de rentes.

Sa descendance s'allia à de grandes familles du Limousin et du Périgord (d'Abzac, Hautefort, Joussineau, Lambertye, Pompadour, Taillefer, etc.), la branche aînée s'établit en Périgord tandis que les branches cadettes essaïmaient autour de Saint-Yrieix.



Dans le texte qui suit nous rappellerons les origines de cette famille puis développerons ce qui concerne les branches de cette famille établies dans la paroisse de la Rochette ou y ayant des terres.

Cette famille portait : « D'azur à trois sanzilles d'argent¹. », elle fut connue sous le nom de La Foucaudie que plusieurs de ses membres portaient seul, dans le texte nous utiliserons le nom de Sanzillon qui a prévalu.

Généalogie²

I Pierre SANZILLON, bourgeois de Saint-Yrieix, seigneur de la Foucaudie (en Saint-Yrieix), acheta en 1315 le manse de *Boysseria*, paroisse de Beyssenac (Corrèze), à Guillaume de Bochiac³. Il est cité en 1320 avec dame Pétronille, veuve de Guillaume de Bochiac, damoiseau, laquelle stipulait comme tutrice de ses enfants Pierre et Catherine de Bochiac. Pierre Sanzillon est cité comme bourgeois de Saint-Yrieix en 1324 et 1332, puis en 1336 il acheta à Pierre de Regondie et à son neveu Hélié une rente de 20 sols sur le manse *Bartet* (devenu Mas Barteix), paroisse de Glandon⁴. Il mourut avant la fête de la Saint Géraud 1339, date à laquelle son fils Bernard donna une quittance à Pierre de *Saint-Ribier*, chevalier, de ce que ce dernier devait et avait dû à Pierre Sanzillon, son père.

Il épousa Ozanne, ils eurent au moins trois fils :

2.1 Bernard Sanzillon, qui suit.

2.2 Pierre Sanzillon, mourut avant 1351. Il avait épousé Guillemine, ils eurent un fils Renaud Sanzillon, auquel sa tante Pétronille Denis fit un don en 1361.

2.3 Martial Sanzillon, mort avant 1351.

II Bernard SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, fut anobli par lettres données en mai 1341, avec sa postérité, et à lui permis de porter cordon et ceinture de milice.

Il acheta avant le 17 mai 1342, à Guillaume Cotet, damoiseau, le manse de *Tossegieyres*, paroisse de Coussac, puis le jeudi après la fête de la Saint Yrieix 1344 il acheta à Jean de *Larfeilhe* et à sa femme une pièce de terre appelée de *Merchinat*, au lieu de la Foucaudie, à charge de payer annuellement la rente de 3 setiers de seigle au chapitre de Saint-Yrieix.

Le vendredi après l'octave de la Saint Michel 1351 il fit un accord avec le doyen du chapitre de Saint-Yrieix, que sa femme Pétronille ratifia le jeudi après l'invention de la Sainte-Croix 1352. Par cet accord il cédait au chapitre de Saint-Yrieix divers cens, dîmes et rentes, en

¹ Mésanges en langue limousine.

² La généalogie a été établie par le chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, t.VI ; l'abbé Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, t.III, p.152, indique également des degrés. Nous indiquerons en référence les sources autres que ces deux généalogies publiées.

³ AD. HV A 5714

⁴ AD. HV A 4420 (Fonds Bosvieux L 3717)

contre-partie le chapitre de Saint-Yrieix le déchargeait de rentes sur les lieux de la Foucaudie et de la Raymondie, paroisse de la Nouaille, et de 100 sous de rente pour l'anniversaire d'Ozanne, sa mère, de Pierre et Martial Sanzillon, ses frères, et de Guillemine, femme de Pierre.

Il fit son testament en 1364.

Il épousa Pétronille DENIS, fille d'Etienne Denis, sœur d'autre Etienne Denis, laquelle fit son testament le samedi après la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge 1361 (v.st), nommant exécuteurs testamentaires son mari, le prieur des frères pêcheurs et le gardien des frères mineurs de Limoges. Elle voulait être inhumée dans l'église de Saint-Yrieix et faisait des legs pieux dont l'un pour célébrer l'anniversaire de son frère Etienne Denis.

Ils eurent :

3.1 Etienne de SANZILLON, qui suit

3.2 *Laurence* de SANZILLON, héritière de sa mère en 1361, elle avait épousé avant cette date Guy de LA CHAPOULIE, licencié en droit.

III Etienne de SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie.

Héritier de sa mère en 1361, il racheta le 18 février 1369 (v.st) à Guichard Béchade, chevalier, 40 sous de rente sur 10 livres de rente, qu'il lui avait vendues. Le 18 août 1390, au château de Limoges, il assigna à Audouin de Pérusse, seigneur des Cars et de Juillac, fils et héritier de feu Ranulfe de Pérusse, chevalier, seigneur des mêmes lieux, 30 livres de rente qu'il avait vendue pour le prix de 400 livres tournois par acte du 6 juillet 136., assise sur certains biens-fonds et hommes taillables, dont Etienne de Sanzillon lui abandonna la propriété. L'assignation de la rente devait être faite sur des biens situés dans l'une des deux châtellenies de Ségur et de Bré.

Le 20 janvier 1398 il fit un bail à cens au profit d'Adhémar et de Jean de Vassinac, frères, fils d'André de Vassinac, d'un manse situé au lieu de la Chamarlie, paroisse de Chalais, au diocèse de Périgueux, dans cet acte Etienne de Sanzillon est dit fils de feu Bernard et héritier de Pierre, son aïeul.

D'une première femme dont le nom ne nous est pas connu, il eut :

4.1 Ranulfe de SANZILLON, auquel Pétronille Denis, son aïeule, donna en 1361 à titre de legs particulier le manse de la Salle avec ses dépendances, situé dans la paroisse de Chavagnac.

4.2 et 4.3 Isabeau et Galienne de SANZILLON, citées en 1361 dans le testament de leur aïeule Pétronille Denis.

Etienne de SANZILLON épousa en secondes noces, par contrat du 4 janvier 1365, Cécile de VEYRAC, fille de feu Jean de Veyrac, damoiseau et sœur de Raymond de Veyrac, chevalier du diocèse de Limoges. Cette famille de Veyrac donna un évêque de Limoges.

Ils eurent :

4.4 Aimery de SANZILLON, qui suit.

4.5 Guillaume de SANZILLON, damoiseau, cité dans un acte du 21 décembre 1405.

IV Aimery dit Mérigot de SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, recueillit la succession de son frère aîné Ranulfe.

Le seigneur de la Foucaudie fonda en 1420 une vicairie à l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans l'église du Moustier, ses successeurs nommèrent ses titulaires⁵.

Le 12 juin 1426 il transigea avec les deux frères Jean et autre Jean Chastel, relativement à plusieurs cens dont il réclamait le paiement, comme seigneur foncier du manse de la Geneste, près d'Angoisse, diocèse de Périgueux, puis le 20 mai 1427 il accensa à Guillaume Bonnet le manse de *Torcheporchie*.



Le 14 août 1432 Méricot de Sanzillon, écuyer, rendit hommage à Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, lieutenant-général du vicomte de Limoges et comte de Penthievre, son frère, pour les cens et rentes et biens-fonds lui appartenant dans la vicomté de Limoges. Le 24 juillet 1452, en accord avec ses deux fils Guillaume et Pierre de Sanzillon, il donna à titre d'emphytéose perpétuelle à Guillaume de Leymarie, bachelier ès-lois, une maison et un jardin avec leurs dépendances, situés dans la ville de Saint-Yrieix, puis le 11 octobre 1457 il reçut une reconnaissance pour

une rente due sur le manse de la Méchenie, paroisse de la Nouaille (*de Saint-Yrieix*).

Le 27 janvier 1458 (v.st) son fils aîné Guillaume de Sanzillon, reçut une reconnaissance pour une rente assise sur le manse ou repaire de la Tour, paroisse de la Meyze, dont Aimery de Sanzillon et ses prédécesseurs avaient été de tout temps seigneurs fonciers et directs.

D'une épouse dont le nom ne nous est pas connu il eut cinq fils :

5.1 Guillaume de SANZILLON, qui suit.

5.2 Pierre de SANZILLON, chanoine et chantre du chapitre de Saint-Yrieix. Le 10 juin 1466 il fut nommé tuteur de ses neveux et nièces, le 23 mai 1480 il obtint pour eux des lettres de répit d'un an pour rendre hommage de ce qu'ils possédaient dans la vicomté de Limoges. Le 21 septembre 1480 il reçut en son nom et au nom de son neveu Pierre, mineur de 24 ans, fils de feu Guillaume, et au nom de *Ludovic*, Jean et *Mathieu*, frères, une reconnaissance de Pierre et Jacques de La Barrière, habitant le lieu de la Barrière, en la Roche-l'Abeille, pour le mainement de *Galifer*, en La Meyze⁶.

5.3 Louis de SANZILLON fut présent avec son frère Pierre à l'acte d'un bail passé le 11 janvier 1445 par Jean CHAT, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat et de Mansac.

5.4 Mathurin de SANZILLON, prêtre, chapelain et recteur de l'église paroissiale de Saint-Michel de Pistorie de Limoges, cité dans le testament du même Jean CHAT, du 31 juillet 1482.

5.5 Jean de SANZILLON, cité le 21 septembre 1480.

V Guillaume I de SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie.

⁵ Ch. Bélingard, *Un village arédien sur la route de Compostelle*, Fanlac, Périgueux, 1997, p.185.

⁶ AD. HV 2 E 242 (407)

Par acte du 2 novembre 1446 Pierre et Guillaume de Sanzillon, damoiseaux, transigèrent avec Pierre Meytraud et Pierre Gondinet sur la rente à payer sur le manse de la Chèze et de la Farge, paroisse de la Nouaille de Saint-Yrieix⁷.

Le 27 janvier 1458 (v.st), agissant au nom de son père, il reçut de Pierre de la Barrière et d'autres censitaires, la reconnaissance d'une rente assise sur le manse ou repaire de la Tour, paroisse de la Meyze. Il mourut avant le 10 juin 1466 date à laquelle ses enfants furent mis sous la tutelle de leur oncle Pierre de Sanzillon.

Il épousa par contrat du 23 mars 1457 (v.st) Marie de ROYERE, fille de noble Jean AYMERIC alias de ROYERE, seigneur de Royère (en la Roche-l'Abeille), elle avait épousé en premières noces Géraud de LUZIERS, damoiseau, seigneur du Cluzeau⁸. Marie de Royère obtint la restitution de sa dot par sentence arbitrale du 6 février 1467 (n.st).

Ils eurent :

6.1 Pierre II de SANZILLON, qui suit.

6.2 Jean de SANZILLON, cité en 1471 et en 1492.

6.3 à 6.5 Isabeau, Marguerite et Catherine de SANZILLON, mineures en 1466, on ignore leur destinée.

VI Pierre II de SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, était en 1466 sous la tutelle de son oncle homonyme. Ce tuteur, au nom des enfants de Guillaume de Sanzillon, reçut le 10 juin 1471 une reconnaissance pour une rente due sur un bois de châtaigniers, situé à côté du manse de *Formigier* (probablement Fermigier, paroisse N.D de la Haute-Chapelle.)

Le 9 janvier 1482 (v.st), Pierre II de Sanzillon rendit hommage à Alain, sire d'Albret, comte de Dreux, de Penthievre et de Périgord, pour les cens, rentes et terres qu'il avait en la vicomté de Limoges. Le 2 décembre 1484 Jean *de las Pougas* reconnut tenir de Pierre de Sanzillon une rente sur le manse de Mas Séguy⁹.

Pierre de Sanzillon est dit habitant du repaire de la Foucaudie, paroisse de Saint-Pierre de la Nouaille, près Saint-Yrieix, dans l'acte d'acquisition qu'il fit le 21 janvier 1487 (v.st) de la moitié de la réserve de la Méchenie.

Il servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur d'Albret *d'Orval*, dont la revue fut passée le 20 janvier 1491 à Saint-Sulpice en Bretagne. Il vivait le 5 avril 1515.

Il épousa vers 1480 Marguerite de POMPADOUR, fille de Geoffroy de POMPADOUR, damoiseau, seigneur de Château-Bouchet (en Angoisse), Lascaux et Janailhac, et de Marguerite de LASTEYRIE du Saillant. Les deux époux obtinrent un bref apostolique le 1^{er} octobre 1488, portant permission d'avoir un autel portatif pour faire célébrer la messe dans leur maison, ce qui fut renouvelé le 2 novembre 1492 par le pape Alexandre VI lequel l'étendit à plusieurs autres personnes de leur famille. Marguerite de Pompadour fut nommée légataire de sa mère le 10 juin 1505.

Ils eurent :

7.1 Guillaume II de SANZILLON, qui suit.

7.2 Jacques de SANZILLON dit de LA FOUCAUDIE, chanoine de Saint-Yrieix, chapelain des églises de Champeaux et de *Jornac* (peut-être Jourgnac), le 23 mai 1530

⁷ Michel Gondinet, *Histoire et Généalogie de la famille Gondinet, 1400-1933*, p.21. L'acte provient des registres de Guillaume de la Massonière, n°275

⁸ Cette première union est indiquée par la généalogie de la famille Chapt de Rastignac, par d'Hozier, *Armorial général de France*, Reg.III

⁹ En Glandon, redondance car manse=mas.

il fit avec son frère Jean donation à son frère aîné Guillaume, des droits qu'ils avaient sur la succession paternelle.

7.3 Jean de SANZILLON de LA FOUCAUDIE, cité comme Foucaud.

7.4 Léone ou Lyonne de SANZILLON, épousa par pacte du 2 juin 1507, ratifié le 18 du même mois, Hélié GENTIL, seigneur du Mas, anobli en 1515, il devint seigneur de l'Age-au-Chat, du Claud, de la Tour de Néboudie, etc., fils de Jean Gentil, seigneur de la Prévôté de Saint-Yrieix, adjudicataire de l'Age-au-Chat en 1508.

Lyonne de Sanzillon mourut dès 1537 ; Hélié Gentil testa le 1^{er} mars 1554, voulant être inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, auprès de son père, cette chapelle avait été édifiée par Lyonne de La Foucaudie, sa femme, qui y reposait déjà, il mourut avant le 18 juin 1559¹⁰. Ils sont les ascendants des propriétaires actuels de Douillac.

VII Guillaume II de SANZILLON dit de LA FOUCAUDIE, seigneur de la Foucaudie, Il obtint une bulle de la cour de Rome, le 5 des calendes de mai 1530, portant dispense pour se marier avec Marie de PALEYRAC, du diocèse de Sarlat, sa parente au 3^{ème} degré. En considération de ce mariage ses frères Jacques et Jean de Sanzillon lui firent donation de leurs droits respectifs sur la succession de leur père.

Guillaume de Sanzillon fit son testament le 9 janvier 1551 (v.st) voulant être inhumé en l'église de la Nouaille (*Saint-Pierre hors les Murs*), au tombeau de ses prédécesseurs, à côté de Marie de Paleyrac, sa femme. Il nommait exécuteurs testamentaires son frère Jacques de Sanzillon, Yrieix Gentil, curé de Saint-Michel, son neveu Jacques de la Tour, chanoine de Saint-Yrieix était témoin à ce testament. Le 29 septembre 1572 Guillaume de Sanzillon reconnu à Martial du Bois, chanoine et secrétaire de l'église collégiale de Saint-Yrieix, une rente sur un bois à l'Hôpital-Neuf.

Ils eurent :

8.1 Jacques I de SANZILLON, l'Aîné, qui suit.

8.2 Jacques de SANZILLON, le Jeune, dit de LA FOUCAUDIE, auteur de la branche des seigneurs de Douillac et de Pouzols, qui viendra en son rang.

8.3 Hélié de SANZILLON, légataire de son père le 9 janvier 1551, on ignore sa destinée.

8.4 Anne de SANZILLON¹¹, légataire de son père avant le 9 janvier 1551, elle épousa Jean GARREAU, sieur de la Bachelierie, bourgeois de Saint-Yrieix. Elle mourut à Saint-Yrieix le 5 août 1636.

8.5 et 8.6 Marguerite et Marie de SANZILLON, légataires de leur père le 9 janvier 1551, on ignore leur destinée.

VIII Jacques I de SANZILLON, l'aîné, seigneur de la Foucaudie et de Marcognac.

Il fut présent le 16 mars 1572 (v.st) au contrat de mariage de son frère cadet homonyme.

En 1600 Jacques de Sanzillon de la Foucaudie conduisit la délégation de 35 habitants de la ville de Saint-Yrieix qui effectua la transaction avec dame Ysabeau de Beauville, comtesse douairière des Cars, dame d'Excideuil, concernant les emprunts faits par les habitants de

¹⁰ *Généalogies Limousines et Marchoises*, t.V, p.40

¹¹ Sa fille Françoise Garreau est dite nièce de Jacques de la Foucaudie, seigneur de Douillac, lors de son mariage avec Pardoux de Jarrige, ce qui permet de la situer dans la généalogie.

Saint-Yrieix pour payer les rançons de juin 1569, pour le départ des protestants, et de début février 1589, pour le départ du chef des ligueurs Jean Chapt de Rastignac.

Les notes explicatives de Franck Delage¹² disent que Jacques de Sanzillon de la Foucaudie conduisit la délégation. Le texte original parle du seigneur de la Foucaudie, il paraît plus probable que la délégation ait été conduite par le chef de la famille de la Foucaudie plutôt que par son homonyme le cadet

Il fit son testament à Saint-Yrieix le 21 mars 1603 (v.st) et mourut avant le 27 du même mois. Il avait épousé par contrat passé au château d'Escoire le 28 juin 1561 Marguerite de RANCONNET, sœur de Joseph de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire, en Périgord, et de Polignac, en Saintonge, fille de défunt Bertrand de RANCONNET, écuyer, seigneur d'Escoire, et de Catherine de GIMEL de Paluel.

Marguerite de Ranconnet, veuve, fit son testament le 27 mars 1603.

Ils eurent :

9.1 Jacques II de SANZILLON, écuyer, seigneur de la Foucaudie, de Marcognac, de Mensignac et de Beaulieu, qui continua la descendance de la branche aînée de la famille de Sanzillon. Il épousa Nicole (de FAUBOURNET) de MONTFERRAND, dame de Beaulieu et de Mensignac, fille de Pierre (de Faubournet) de Montferrand, seigneur de Mensignac et de Beaulieu, et de Jeanne de Saunier de la Barde. Il s'établit à Mensignac en Périgord où sa descendance résida. Cette branche aînée s'éteignit en août 1910 la personne de Louis Daniel Adhémar de Sanzillon, marquis de Sanzillon, mort au château de Mensignac¹³.

9.2 Pierre de SANZILLON

9.3 Jean de SANZILLON, écuyer, seigneur de la Jalinie et de la Geneste (les deux en Saint-Julien-le-Vendômois), épousa par contrat du 22 août 1604 Françoise GENTIL, fille d'Yrieix GENTIL, écuyer, seigneur de l'Age-au-Chat, la Prévôté, Lauriéras, etc., et de Hélène de REILHAC¹⁴. Il est l'auteur de la branche des seigneurs de la Jalinie qui s'éteignit en 1751.

9.4 Isabeau de SANZILLON de LA FOUCAUDIE épousa par contrat du 14 juin 1587 Roland de JOUSSINEAU, écuyer, seigneur de Fayat, la Buschille et de Rilhac (les trois en Château-Chervix), fils de Pierre de JOUSSINEAU, écuyer, seigneur de Freissinet, Tourdonnet, Fayat, etc., et d'Hélène de BADEFOL, sa seconde épouse. Roland de Jousineau avait épousé en premières noces par contrat du 26 juin 1573 Gasparde de Lavergne. Roland de Jousineau mourut au château de Fayat le 5 novembre 1625¹⁵. Isabeau de Sanzillon testa à Lubersac le 1^{er} septembre 1634, élisant sa sépulture avec son mari dans l'église de Château-Chervix. Leur fils Jacques de Jousineau épousa sa cousine germaine Marguerite Chantois, fille de Marguerite de Sanzillon, sœur d'Isabeau, ils sont les ascendants du propriétaire actuel de Douillac.

9.5 Marguerite de SANZILLON dite de LA FOUCAUDIE, épousa vers 1590 Jean CHANTOIS, écuyer, seigneur de l'Aumônerie, Cieux et Reignefort, fils de Martial CHANTOIS, sieur de Guyonnaud et de l'Aumônerie, et de Charlotte GENTIL, elle-

¹² Les dettes de Saint-Yrieix, AD.HV, liasse 38, cotes 9 H 7 XX n°4-6

¹³ Christiane Nectoux, Suzanne et Robert Caignard, *Regards sur un village du Périgord, Mensignac*.

¹⁴ *Généalogies Limousines et Marchoises*, t.V, p.45

¹⁵ *Généalogies Limousines et Marchoises*, t.VII, p.130, la plupart des données sur Roland de Jousineau et Isabeau de Sanzillon viennent de cet ouvrage.

même fille d'Hélie Gentil et de Lyonne de Sanzillon. Leur file Marguerite Chantois épousa son cousin germain Jacques de Joussineau.

9.6 Suzanne de SANZILLON, dont on ignore la destinée.

II

Branche des seigneurs de Douillac et de Pouzols.

Son auteur est Jacques de Sanzillon dit de La Foucaudie, le Jeune, 2^{ème} fils de Guillaume II de Sanzillon, seigneur de la Foucaudie, et de Marie de Paleyrac.

VIII Jacques I de SANZILLON dit de LA FOUCAUDIE, le Jeune, seigneur de Douillac et des Rieux (en Saint-Yrieix) puis de Pouzols, de Leymerigie (en Périgord), de la maison noble des Hélie de Bourdeille.

Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il possédait des bénéfices à l'époque du testament de son père, il entra ensuite dans le monde. Il était qualifié de seigneur de Douillac et des Rieux en avril 1562, puis de Pouzols, de Leymerigie et de la maison noble des Hélie de Bourdeille en 1572. Il avait été ordonné au syndic du chapitre de faire des actes au seigneur de Douillac en avril 1562¹⁶. Le chapitre de Saint-Yrieix échangea le 23 mars 1576 des rentes des Cheyroux, de Douillac et de la Feynie avec noble Jacques de la Foucaudie seigneur des Rieux, qui donna en contre-échange les rentes d'Estivaux¹⁷. Jacques de la Foucaudie par cet échange de rentes remembrant les biens de Douillac.

On ne sait comme la famille de Sanzillon avait acquis la seigneurie de Douillac qui était auparavant tenue par la famille Chat de l'Age-au-Chat.



Le fait que le manse des Cheyroux appartienne encore en 1482 à Jean Chat et qu'auparavant Douillac, les Cheyroux et la Feynie soient associés suggère que la famille Chat était propriétaire de Douillac à cette époque (elle l'était en 1470.) Par la suite Antoine Chat, fils de Jean Chat, dut vendre d'abord ses biens de Mansac, de Brignac et d'Yssandon¹⁸, puis en 1508 céda le repaire et la seigneurie de l'Age-au-Chat à Jean Gentil, son créancier¹⁹.

Il est probable que Douillac,

¹⁶ AD. Dordogne, fonds Taillefer, 2 E 1835/54-1

¹⁷ AD. Dordogne 2 E 1835/54-1 ; un tènement d'Estivaux apparaît dans le livre de comptes de Pauly Chouly, AD.HV, fonds Bosvieux 5 F L 40. C'est vraisemblablement ce tènement objet de l'échange, car il mentionne les tenanciers de la Peyronnie et de la Reynoulie. La Peyronnie (actuellement Péronie) confine la Rebeyrolle, fief de la famille de Sanzillon.

¹⁸ Actes de 1489 et 1490

¹⁹ *Armorial Général de France*, d'Hozier, Reg. III, art. Chapt de Rastignac

les Cheyroux et la Feynie furent vendus entre 1489, date du début des ventes des biens dans la seigneurie de Mansac et 1508, date de la vente du fief auquel la famille Chat avait donné son nom.

Cette vente fut effectuée soit directement à la famille de Sanzillon qui avait des liens anciens avec la famille Chat²⁰, soit à une famille qui l'aurait transmise ou vendue à la famille de Sanzillon.

Cette famille pourrait être la famille de Pompadour de Château-Bouchet. En effet Pierre de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Foucaudie, avait épousé Marguerite de Pompadour de Château-Bouchet vers 1480. La Maison de Pompadour possédait outre les seigneuries de Château-Bouchet, de Janailhac et de Lascaux, des biens à Saint-Yrieix et aux environs^{21, 22}.

Un arpentage et la répartition des rentes sur les villages de Nouzilleras et de Chez-Tandeau, paroisse de la Rochette, mouvants de la fondalité de MM. de Château-Bouchet, furent réalisés au lieu noble de *Doulhat* le 6 janvier 1594, en présence de noble Jacques de la Foucaudie, écuyer, seigneur du dit lieu de *Doulhat*²³.

Nouzilleras et Chez-Tandeau sont contigus de Douillac. La famille de Sanzillon possédait les domaines de Nouzilleras et de Chez-Tandeau. Une branche cadette se qualifia par la suite de seigneur de Nouzilleras. Il reste à trouver comment la famille de Pompadour serait entrée en possession de Douillac.

Cette transmission aurait pu également être réalisée par la famille du Bois (alias du Bosc, de Bosco dans les textes latins) originaire de Dussac, qui fournit des chanoines à Saint-Yrieix. Paul Chouly, dans son livre de comptes concernant les possessions des familles notables de Saint-Yrieix au début du XVIème siècle (en fait le registre des cens et rentes dus par les tenanciers du chapitre²⁴) cite les héritiers de noble Yrieix du Bosc : le noble seigneur de la Foucaudie, pour ce qui était autrefois à Mathurin de la Foucaudie, chanoine de Saint-Yrieix, Jean Gentil et les héritiers d'Yrieix Gentil.

Le 10 mai 1576 Me Paul Tenant, procureur du Roi en la ville de Saint-Yrieix, vendit à Jacques de La Foucaudie, écuyer, seigneur de Douillac, une rente due sur le moulin des Paloux²⁵. Le 24 juin 1582 Jacques de Sanzillon fut présent au mariage, à Saint-Yrieix en l'église du Moustier, de Pardoux de Jarrige et de Françoise Garreau, fille de Jean Garreau, sieur de la Bachellerie, et d'Anne de Sanzillon de la Foucaudie, sœur de Jacques²⁶.

Pardoux de Jarrige écrit à propos de ses fiançailles et de son mariage: « *Le sixième de mai 1582, jour de Saint-Jean l'Evangeliste, et en présence de noble Jacques de la Foucaudie, sieur du dit lieu, de Monsieur Maître Pierre de Mallevergne, juge viguier de la présente ville, de Monsieur Maître Yrieix de Lafon, lieutenant dudit Saint-Yrieix, de Monsieur Maître Paul Tenant, procureur d'office du dit Saint-Yrieix, de Monsieur Maître Pierre de Lafon, notaire praticien et syndic de Messieurs du Chapitre, de Jean de Jarrige et son fils, de Pierre de Jarrige et de plusieurs autres, je fiançais Françoise Garreau, fille de Monsieur de La Bachellerie et nièce du dit sieur de la Foucaudie...le 24 juin 1582, jour de Saint-Jean-Baptiste et sur le matin, la dite Françoise Garreau, ma fiancée et moi fûmes épousés en la*

²⁰ Le 11 janvier 1445, Louis de Sanzillon fut présent avec son frère Pierre, chanoine de Saint-Yrieix, à un acte de bail passé par Jean Chat, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat et de Mansac. AD.HV, fonds Bosvieux 5 E 1 32

²¹ Les seigneurs de Château-Bouchet, document écrit par J.P.Laurent en 1985

²² J.B.Poulbrière. Diverses publications dans le bulletin de Tulle de 1893 à 1909, concernant le terrier de Pompadour

²³ Fonds Bosvieux 5 E L32 à 37

²⁴ ADHV, fonds Bosvieux, 5 F L 40

²⁵ Archives Tenant de Champs

²⁶ AD. Dordogne 2 E 1835/144-11 et Ch. Bélingard, *op. cité*, se référant à un inventaire après décès du notaire Granjaud AD.HV 4 E 51(2)

grande église par Me Laurent Robert, curé de la paroisse du Moustier²⁷ », le même Pardoux de Jarrige écrit qu'après le 4 mai 1589 la ville de Saint-Yrieix ayant été prise par les ligueurs : « je sortis de la ville et m'absentai d'icelle, qui fut cause que les gens dudit sieur de Rastignac et principalement les habitants de la ville pillèrent ma maison et n'y laissèrent rien, que fut une grande plaie pour moi, ayant tout mon bien en icelle, n'en ayant pu faire sortir rien de dedans. Je me retirai à Douillac, où je demurai jusqu'au 3 février 1590 que le dit sieur de Rastignac quitta la dite ville, moyennant 4.000 livres que la ville lui bailla...²⁸. »

Jacques de La Foucaudie, habitant le repaire de Douillac, fit un accord le 7 août 1582, tant pour lui, qu'au nom d'Anne du Bois, sa seconde belle-mère, et comme mari de Catherine BERTAUD, sa seconde épouse, avec Sibylle de Merle, veuve de Pierre Bertaud, seigneur de Pouzols. Par acte du 29 mai 1603, au château de Douillac, Catherine Bertaud lui donna procuration, pour consentir au mariage de leur fils Paul. Les époux firent un testament mutuel le 6 février 1605 demandant à être inhumés au lieu de la Rochette, au tombeau du premier décédé, et de leurs enfants défunts. Les seigneurs de Cubjac, de la Foucaudie et de la Lavâtre furent nommés exécuteurs testamentaires.

Le 31 octobre 1608 Jacques de Sanzillon reçut de Pierre de Lambert, son gendre, une quittance d'une partie de la dot constituée à Marguerite de Sanzillon, sa fille.

Il mourut avant 1615.

Il avait épousé en premières noces par contrat du 14 décembre 1563 Marguerite AUTHIER de la Bastide, fille d'Antoine AUTHIER, écuyer, seigneur de la Bastide, du Moulin Authier, et autres lieux (le tout en Coussac-Bonneval), et de Françoise BRUCHARD de Montmady. Elle appartenait à une famille d'ancienne extraction, qui devint du Authier, cette famille reçut les honneurs de la cour.

Gabrielle Authier, sœur de Marguerite, avait épousé en 1542 Jean du Bousquet, écuyer, seigneur du Bousquet et de la Malignie (les deux en Saint-Pardoux-l'Ortigier, Corrèze), ils sont les ancêtres du propriétaire actuel de Douillac.

Jacques de SANZILLON épousa en secondes noces par contrat, à Périgueux, le 16 mars 1572, Catherine BERTAUD, assistée de son père, fille de Jean BERTAUD, licencié en droit, sénéchal de la châtellenie de la Tour-Blanche, et d'Anne du BOIS, seigneur et dame de la maison noble des Hélie de Bourdeille, de Pouzols et de la Bonnetie, demeurant à Pouzols (châtellenie de la Tour-Blanche, en Périgord.) Sa seconde épouse lui amena Pouzols et la maison noble des Hélie de Bourdeille.

Enfant du 1^{er} lit :

9.1 Suzanne de SANZILLON, épousa par contrat du 28 février 1587 Jean du GROS, seigneur de *Pratmourel*, habitant du bourg de *Cubjac* (probablement Cublac, car Cubjac n'est pas en Bas Limousin), en Bas Limousin.

Enfants du second lit :

9.2 Pierre (alias Paul) de SANZILLON, qui suit.

9.3 Anne de SANZILLON, épousa par contrat du 17 mai 1595, Pierre de LAMBERT, écuyer, seigneur de Rouziers et de la Mazardie, en la paroisse de Cubjac, fils de Bertrand de LAMBERT, écuyer, seigneur de Lamourat et de la Mazardie, et de Catherine de SIORAC.

²⁷ Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix, continué par Pardoux de Jarrige, son fils ; F. Goumard à Angoulême, MDCCCLXIII

²⁸ Journal de Pierre et de Pardoux de Jarrige, *op. cité*. Le sieur de Rastignac est Jean III Chat, alias Chapt, seigneur de Rastignac.

9.4 Marie de SANZILLON épousa Pierre TEXIER, écuyer, seigneur de la Chièze et de Barbesèche, conseiller du Roi et contrôleur général et provincial des guerres, natif de Neuilly-sur-Loire et demeurant alors au lieu de Barbesèche, paroisse de Jourgnac en Limousin. Il était veuf en premières noces d'Antoinette de BUSSET.

9.5 Jeanne de SANZILLON sans alliance en 1605.

9.6 Marguerite de SANZILLON épousa vers 1606 Arnaud de BANNES, écuyer, seigneur de l'Isle, fils de François de BANNES, écuyer, seigneur de la Saudre, demeurant paroisse du Change en Périgord.

IX Paul (alias Pierre) de SANZILLON, écuyer, seigneur de Douillac, du repaire noble de Pouzols et de la maison noble des Hélie de Bourdeille, épousa par contrat passé au château de Campagnac, près de Sarlat, le 5 juin 1603 Françoise ROUX de CAMPAGNAC, fille de feu Jean ROUX, écuyer, seigneur de Campagnac, et d'Esther de LARMANDIE de Longa, et sœur d'Anne Roux de Campagnac qui épousa Marc de Hautefort, écuyer, seigneur de Gabillou, de Vaudre et de la Rasoire, par contrat du 2 juin 1608 auquel Paul de Sanzillon fut présent et souscrivit sous le nom de Douillac.

Le 10 février 1615 il assigna Jean Jarrige, bourgeois, fils de feu autre Jean Jarrige, lequel Jarrige par contrat du 22 mars 1585 avait promis de payer 30 livres tournois au père du demandeur, le défendeur dit que par autre contrat du 22 mars 1585, au sujet du détournement de l'eau du ruisseau des Cheyroux (*représenté ci-dessous*), il avait été promis de conduire ledit ruisseau de la terre dudit Jarrige appelée du Fromentaud dans le pré de Douillac, et que ceci avait nécessité de la part du sieur Jarrige de faire creuser à ses frais, dans son pré, un bief de la largeur et de la profondeur d'un pied²⁹.



Paul de Sanzillon et Françoise Roux de Campagnac firent leur testament mutuel le 21 avril 1620, au château de Douillac³⁰, le testateur voulait être inhumé dans l'église de la Rochette, au tombeau de ses prédécesseurs, il nommait pour exécuteurs testamentaires Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Jalinie, et Jacques de Joussineau, écuyer, seigneur de la

Vergne et de Fayat, la testatrice avait choisi pour exécuteurs testamentaires Louis et David Roux, écuyers, seigneurs de Campagnac.

Le 3 juillet 1634 ayant été sommé de payer 10 livres par les collecteurs de la taille de la paroisse de la Rochette, à peine de 50 livres d'amende, il produisit les preuves de Sicaire de Sanzillon (branche aînée) et de son ascendance pour attester sa noblesse³¹.

Il était présent au contrat de mariage de sa fille Suzanne le 13 janvier 1643 et le 9 mai 1652 passa un accord avec son fils Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Bonnetie.

Ils eurent :

10.1 Pierre III de SANZILLON, qui suit.

10.2 Marc de SANZILLON, né en 1614, légataire particulier de des parents le 21 avril 1620.

²⁹ AD. Dordogne 2 E 1835/114-4

³⁰ AD. Dordogne 2 E 1835/54-19

³¹ AD. Dordogne 2 E 1835/144-11

10.3 Jean de SANZILLON, seigneur de la Chabasserie et de Masbout (les deux en Ladignac) est l'auteur de la branche des seigneurs de la Chabasserie dont l'histoire se passa à Ladignac. Cette branche s'éteignit au 19^{ème} siècle : Etienne Gédéon de Sanzillon, marquis de Sanzillon, épousa en 1803 Rose de Captal de Saint-Jory, dont il eut 4 filles.

10.4 Paul de SANZILLON, seigneur de Marneix, né vers 1621, après le testament de ses parents, mourut avant le 22 mars 1651.

D'une alliance inconnue il eut une fille Marie de SANZILLON, dame d'Eyparsac, qui épousa en 1664 Dominique BRACHET, écuyer, seigneur de la Jalésie, fils d'Etienne Brachet, écuyer, seigneur de la Nouaille, et d'Anne du Rousseau.

10.5 Anne de SANZILLON épousa vers 1645 Jean du GARREAU, écuyer, sieur du Mas.

10.6 Suzanne de SANZILLON, citée en 1620, on ignore sa destinée.

10.7 Catherine de SANZILLON épousa par contrat passé au château de Douillac Léonard d'ABZAC, écuyer, seigneur de la Trémouille et du Bois, fils de feu Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Sarrazac, et d'Esther de Chauveron, habitant du lieu du Bois, paroisse de la Meyze.

10.8 autre Suzanne de SANZILLON épousa par contrat du 13 janvier 1643 Jean LE LONG, écuyer, seigneur de Thénac, demeurant au lieu des Brousses, paroisse de Verteillac, fils d'Hélie Le Long, écuyer, seigneur des Brousses, et de feu Jeanne de *Badaillaud*.

X Pierre III de SANZILLON, écuyer, seigneur de Douillac et de Pouzols, né le 16 novembre 1612³².

Il épousa par contrat passé au bourg de Mellet, en Périgord, le 24 novembre 1637, Jeanne de LAMBERTYE, fille de feu Gabriel de Lambertye, écuyer, seigneur de Chambouraud, de la Salamonie, de la Borie, etc., et de Charlotte Vigier.

Le 11 février 1641 il donna quittance d'une partie de la dot de sa femme, puis le 29 mai 1644 il reçut quittance de son beau-frère Léonard d'Abzac. Il fut émancipé le 2 novembre 1647³³.

Jeanne de Lambertye fit son testament le 13 novembre 1649, nommant son mari et déclarant avoir eu de son mariage cinq garçons et deux filles, qu'elle nommait.

Le 15 juillet 1658 Pierre de Sanzillon transigea avec son frère Jean, seigneur de la Bonnetie. Le 2 septembre 1660 il fut assigné par M.Me Jean Vidaud, juge magistrat au siège présidial de Limoges, à la requête de Me Blaise de Beaubreuil, avocat à la Cour, lequel Jean Vidaud se rendit à cheval au village de Chez-Tandeau, à la métairie appartenant à Pierre de Sanzillon, il parla au métayer faisant sommation de payer 550 livres, ledit métayer répondit que le seigneur de Douillac était à Bordeaux. Jean Vidaud saisit trois vaches, l'une suitée, et un taureau, qu'il fit conduire à Limoges chez Jean Vigier. Le 17 septembre suivant il fit vendre le bétail en place publique³⁴.

Le 30 juin 1663 il reçut une quittance de Berny Meyzie, laboureur, demeurant au village de Laurière, paroisse de Jumilhac, puis le 16 octobre 1672, son fils Jean de Sanzillon, écuyer,

³² Le 22 mars 1651 il fit constater cette date de naissance et celles de ses frères Marc et Jean, par une enquête devant le juge de Saint-Yrieix.

³³ AD. Dordogne 2 E 1835/54-19

³⁴ AD. Dordogne 2 E 1835/144-26

seigneur de Pouzols, demeurant au château de Douillac reçut une quittance au nom de son père, du même Berny Meyzie, demeurant alors paroisse du Moustier de Saint-Yrieix³⁵.

Il avait été maintenu noble le 31 janvier 1667, et avait fait son testament le 7 juillet 1670.

Il fut inhumé dans l'église de la Rochette avant le 8 décembre 1679, date à laquelle sa belle-fille Catherine de BARIASSON, veuve, reçut quittance des frais d'obsèques, des aumônes et des messes célébrées pour l'âme du défunt³⁶.

Ils eurent :

11.1 François de SANZILLON, fils aîné, héritier universel de sa mère le 13 novembre 1649, il mourut avant le 7 juillet 1670, date du testament de son père.

11.2 Jean I de SANZILLON, qui suit.

11.3 Bernard de SANZILLON, vivait en 1649, il mourut avant le 7 juillet 1670.

11.4 autre Jean de SANZILLON, écuyer, seigneur de la Garenne en 1649, il fut institué héritier pour un tiers par le testament de son père le 7 juillet 1670. On ignore sa destinée.

11.5 François de SANZILLON, auteur de la branche des seigneurs de *Manzat* et de Pouzols, qui sera rapporté en son rang.

11.6 autre Jean de SANZILLON, écuyer, seigneur des Cheyroux, né après le 13 novembre 1649, il fut institué héritier pour un tiers par son père le 7 juillet 1670. On ignore sa destinée.

11.7 Anne de SANZILLON, épousa François MUSNIER, sieur de Chantegros (en Saint-Yrieix), son mari appartenait à une famille notable de Saint-Yrieix.

11.8 Charlotte de SANZILLON épousa par contrat du 8 avril 1656 Louis MUSNIER, sieur de Chantegros.

11.9 Catherine de SANZILLON, née après 1649, citée sans alliance le 7 juillet 1670, elle fut en 1681 marraine de Pierre de Sanzillon..

XI Jean I de SANZILLON, chevalier, seigneur de Douillac et de Pouzols, il apparaît parfois sous le nom de Pouzols.

Il épousa par contrat passé à Bourdeilles, le 17 février 1661 Catherine de BARIASSON de Ramefort, fille de Jean de Bariasson, sieur de Ramefort, et d'Eléonore de la Brousse.

Il fut émancipé le 17 novembre 1666 et mourut avant le 30 novembre 1678, date du testament de Catherine de Bariasson, son épouse.

Ils eurent 3 fils :

12.1 Jean de SANZILLON, l'Aîné, qui testa le 21 février 1689 en faveur d'autre Jean, son frère.

12.2 Jean de SANZILLON, le Jeune, qui suit.

12.3 Gabriel de SANZILLON dont on ignore la destinée.

³⁵ AD. Dordogne 2 E 1835/144-30

³⁶ AD. Dordogne 2E 1835/144-60

XII Jean II de SANZILLON, chevalier, seigneur de Douillac, de la Rochette, de Chambouraud, etc.

Il fut cadet-gentilhomme puis cornette au régiment Dauphin.

Il fit son testament à Limoges le 21 avril 1689, puis le 18 février 1693 il donna procuration pour réclamer ses droits dans la succession du chevalier de Lambertye, son parent, du chef de son aïeule.

Il épousa par contrat passé au château d'Ajac, en Périgord, le 20 novembre 1696, Renée de HAUTEFORT, demoiselle d'Ajac, fille de haut et puissant seigneur François de HAUTEFORT, chevalier, seigneur d'Ans, d'Ajac, de Bauzens, du Change, etc., et de haute et puissante dame Jeanne d'ABZAC de la Douze. Les parents de cette dernière lui constituèrent en dot 10.500 livres, à quoi fut réuni un legs de 500 livres que lui avait fait la duchesse de Schomberg, sa tante. La duchesse de Schomberg était Marie de Hautefort, amour platonique de Louis XIII.

Les époux ne semblent pas avoir eu d'enfant.

Jean II de SANZILLON épousa en secondes noces le 20 octobre 1707³⁷ Marie Françoise de LA CROIX, fille de Jean de La Croix, écuyer, seigneur de la Chapelle, et d' Aimée de Saunier, elle appartenait à une famille du Nivernais établie en Périgord au début du XVème siècle.

Ils eurent :

13.1 Marguerite Thérèse de SANZILLON de Douillac³⁸. Elle épousa le 13 juin 1726 à Limoges Saint-Michel des Lions (contrat du 7 juin 1726, à Limoges) Louis Jean François, comte de TAILLEFER, chevalier, marquis de Barrière et de Villamblard, vicomte de Roussille, etc., fils d'Henri de Taillefer, chevalier, seigneur de Barrière, marquis de Vergt, et d'Antoinette du Chesne de Montréal.

A la suite de son mariage, Marguerite Thérèse de Sanzillon résida habituellement au château de Villamblard en Périgord. Elle faisait des séjours à Douillac, s'y étant réservé des chambres. Les domaines de Douillac furent affermés en 1730 par le comte de Taillefer, pour une durée de 5 ans, à Pierre Lanandier (ou Lavandier), marchand de Saint-Yrieix. M. de Taillefer testa à Saint-Yrieix le 10 juillet 1740, étant affligé depuis deux ans de différentes attaques de paralysie, il mourut avant le 11 avril 1742, date du testament de la marquise d'Aubusson, sa tante³⁹.

Madame de Taillefer, résidant toujours à Villamblard, fit rebâtir la chapelle domestique du château de Douillac en 1745⁴⁰. Cette chapelle fut bénie en avril 1745 par Henri Bretont, curé de Ladignac, qui en avait été chargé par Monseigneur Gilles de Coetlosquet, évêque de Limoges, en présence d'Antoine du Burguet, curé de la paroisse de la Rochette. Les témoins *«étaient messire Jean de Sanzillon de la Bonnetie, prêtre chanoine de l'Eglise Collégiale de Saint-Yrieix et Jean-Baptiste du Burguet également prêtre chanoine de la même église.»*

³⁷ Saint-Saud, *Généalogies périgourdines*, indique la date de mariage mais dit par erreur que son mari était fils de Jean de Sanzillon et de Renée d'Hautefort, il dit que Françoise de La Croix était fille de Jeanne de Pingot oi Pingaud, 1^{ère} épouse de Jean de La Chapelle, en contradiction avec Nadaud et avec La Chenaye-Desbois.

³⁸ Le chevalier de Courcelles dit à tort que Marguerite-Thérèse était issue du premier mariage. Or l'acte de mariage de Marguerite-Thérèse de Sanzillon avec Louis de Taillefer, le 13 juin 1726, mentionne sa mère Marie-Françoise de la Croix, Archives communales de Limoges, GG 118, f° 96, paroisse de Saint-Michel des Lions

³⁹ Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t.XIV, p.99

⁴⁰ AD. Dordogne 2 E 1835/ 144-05

Madame de Taillefer continua d'agrandir les domaines de Douillac en achetant des terres aux Cheyroux et à Mansac pour 800 livres, en 1746, à Jean Leymarie, notaire de Saint-Yrieix. Elle signa l'acte Douillac de Taillefer⁴¹.

Conjointement avec ses cousins, fils de François de Sanzillon de Douillac (branche des seigneurs de *Manzat* et de Pouzols), elle hérita des biens de Jean de Lambertye, chevalier, seigneur de Chambouraud, de la Borie et de la Valouse et de sa femme Françoise de Carbonnières, leurs quatre fils étant morts au service du roi. L'aîné était lieutenant-colonel au régiment Dauphin-Dragons, les deux suivants capitaines dans le même régiment, le quatrième capitaine au régiment de Saint Frémont-Dragons⁴². Madame de Taillefer était la cousine à la mode de Bretagne de ces quatre officiers.

Elle fit un premier testament le 24 juin 1766 puis un second le 13 juin 1770, et mourut en septembre 1781.

Son deuxième fils⁴³, Henri François Athanase de Taillefer, abbé commendataire de la Sauve Majeure, chanoine et grand archidiacre de l'église cathédrale et vicaire général du diocèse de Périgueux, hérita de Douillac avec son neveu, Henri-François-Athanase de Taillefer dit Wlgrin de Taillefer, fils du 3^{ème} fils de Marie-Thérèse de Sanzillon, ce dernier Henri-Jacques dit Wlgrin de Taillefer, devenu par la suite marquis de Taillefer, avait acquis la justice du clocher de la Rochette⁴⁴. Il prit le prénom d'Wlgrin en souvenir de son présumé ancêtre Wlgrin I qui fut établi comte de Périgord en 806 par le roi Charles le Chauve dont il était un proche parent⁴⁵.

13.2 probablement Ne...de SANZILLON de Douillac, nous connaissons son existence par un acte de 1774 qui mentionne des travaux ordonnés à Douillac par Madame de Taillefer et Madame de Douillac sœur, ce qui semble indiquer qu'au moins une autre fille était née de cette union⁴⁶.

III

Branche des seigneurs de *Manzat* et de Pouzols.

Son auteur est François de Sanzillon, écuyer, seigneur de *Manzat* et de Pouzols, 5^{ème} fils de Pierre III de Sanzillon et de Jeanne de Lambertye, il se qualifia également de seigneur de Douillac. Nous ne savons pas quel était le lieu de *Manzat* dont il était qualifié, il s'agit peut-être de Mansac, confrontant Douillac (toutefois la branche des seigneurs de Douillac possédait le domaine de Mansac.) Cette branche se qualifia de Nouzilleras, dans la paroisse de la Rochette, elle résidait à Saint-Yrieix, en Périgord et en Angoumois.

XI François de SANZILLON, écuyer, seigneur de *Manzat* et de Pouzols. Né vers 1643 il fut légataire de son père le 7 juillet 1670 et de son neveu Jean de Sanzillon le 21 avril 1689.

⁴¹ AD.HV 2 C 2244

⁴² AD. Dordogne 2 E 1835 144-05

⁴³ Son fils aîné Henri Joseph était mort en 1756 ; son 3^{ème} fils Henri Jacques dit Wlgrin , père d'Henri François Athanase dit Wlgrin, mourut en 1805, pour une raison que nous ne connaissons pas c'est le fils d'Henri Jacques qui hérita de Douillac.

⁴⁴ ADHV B 4452

⁴⁵ Alfred de Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord*. Cette ascendance n'est pas prouvée et est très contestée. La filiation prouvée de la famille de Taillefer commence en 1275.

⁴⁶ AD. Dordogne 2 E 1835/ 54-200

Il servit au ban et à l'arrière-ban du Limousin et était en 1693 cornette dans le régiment de *Monseigneur*. Il était présent au contrat de mariage de son fils Jacques de Sanzillon et mourut le 7 septembre 1733, âgé de 90 ans, il fut inhumé en la chapelle de *Montourlet*, diocèse de Périgueux.

Il épousa en premières noces par contrat passé au château des Biards le 27 juillet 1689, Marie du GARREAU, fille de François Jacques du GARREAU, écuyer, seigneur de Leyssard et de Bourdelas (les deux en la paroisse de la Rochette), et de Michelle de Nouaille, sa seconde femme, qu'il avait épousé à Uzerche le 8 mai 1661, cette dernière était veuve de Guillaume de Meyvières, écuyer, seigneur du Repaire.

Il épousa en secondes noces Marguerite du MONTET de la Mouillère⁴⁷.

Enfants du 1^{er} lit:

12.1 Jacques de SANZILLON, qui suit.

12.2 Jean de SANZILLON, il fut chanoine de Saint-Yrieix

12.3 François de SANZILLON, fut chanoine de Saint-Germain.

12.4 Gabrielle de SANZILLON, fut religieuse carmélite à Limoges.

12.5 Suzanne de SANZILLON.

Enfants du second lit :

12.6 Jean de SANZILLON, écuyer, seigneur de la Barrière et de la Bonnetie, épousa Valérie MEYTRAUD, ils eurent une fille Marie Anne de SANZILLON, née en 1742, qui épousa par contrat du 13 mars 1764 et le même jour en l'église du Moustier André HEBRARD, écuyer, sieur de Veyrinas, fils de Luc Hébrard, sieur de Veyrinas et de Marie-Jeanne Berny, demoiselle de la Renaudie, sa seconde épouse. André Hébrard mourut à Veyrinas le 11 juin 1776, Marie Anne de Sanzillon mourut le 25 septembre 1809⁴⁸.

12.7 autre Jean de SANZILLON, seigneur de la Bonnetie, épousa le 12 février 1736 à Saint-Priest-Ligoure, Marguerite de LAVERGNE, née en 1711, morte religieuse à Limoges, en 1775, sans postérité, elle était fille de Jean de Lavergne, écuyer, seigneur de la Borderie, et de Marguerite de Champelon. Elle avait épousé en premières noces le 2 juillet 1726 Marc Antoine de Lagut, seigneur du Caillau⁴⁹.

XII Jacques de SANZILLON, chevalier, seigneur de Pouzols et de *Manzat*, épousa par contrat passé au lieu du Mas, le 4 mai 1723, Julienne de BEAUPOIL de SAINT-AULAIRE, fille de feu Yrieix de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, baron de Luminade, seigneur du Mas, du Bâtiment, de la Chaise, etc., et de Josèphe de Bourdicaud de la Maublanch.

Jacques de Sanzillon passa un contrat de rente le 8 août 1743 et mourut le 15 décembre de la même année. Il fut inhumé en la paroisse de Saint-Pierre hors les Murs de Saint-Yrieix.

Ils eurent trois fils et deux filles :

13.1 Yrieix de SANZILLON, l'Aîné, qui suit.

⁴⁷ Courcelles dit par erreur que c'est un fils de François de Sanzillon qui épousa demoiselle du Montet ; Nadaud indique cette seconde union et nomme les deux enfants qui en sont issus.

⁴⁸ *Généalogies Limousines et Marchoises*, t.II, p.216

⁴⁹ Les données sur Marguerite de Lavergne sont données par *Généalogies Limousines et Marchoises*, t.III, p.176, qui toutefois se trompent pour l'ascendance de Jean de Sanzillon.

13.2 Yrieix de SANZILLON, le Jeune, religieux récollet.

13.3 Jean de SANZILLON, chanoine

13.4 Françoise de SANZILLON épousa N...du MONTET de la Fayolle. Etant veuve, elle figure sur le rôle du supplément sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de l'année 1789.

13.5 Julie de SANZILLON, religieuse.

XIII Yrieix de SANZILLON de LA FOUCAUDIE, chevalier, seigneur de Nouzilleras, de Pouzols, de Cadussaud et d'autres lieux. Né le 10 avril 1727 il fut baptisé le 15 du même mois.

Un état des titres du trésor de Douillac fut établi en 1774, Yrieix de Sanzillon, écuyer, seigneur de Pouzols, retira du trésor de Douillac, avec l'accord de la comtesse de Taillefer, les titres et papiers concernant les biens et fiefs qu'il possédait en Angoumois et en Périgord : la Bonnetie, la maison noble des Hélie de Bourdeille, Pouzols, etc., et ceux concernant Nouzilleras⁵⁰. Le 28 septembre 1778, résidant alors à Cadussaud, paroisse de Montignac-le-Coq en Angoumois, il fut établi marguillier de la rédemption des captifs, par Léonard de La Morelie, seigneur de Masvieux⁵¹.

Demeurant dans l'Enclos de Saint-Yrieix, il figure sur le rôle du supplément sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de l'année 1789, pour un domaine à Nouzilleras. Il assista à l'assemblée de la noblesse le 16 mars 1789. Son fils aîné plaidait avec lui en 1800 pour les biens de sa mère

Il avait épousé par contrat du 7 février 1760 passé à Cadussaud, Marie de SAUNIER, fille de Pierre de Saunier, écuyer, seigneur d'Argentines, et de Marie-Elisabeth de Chalmot de Sainte-Rhue.

Ils eurent :

14.1 Pierre Louis alias Philippe Louis de SANZILLON, qui suit.

14.2 Françoise de SANZILLON, née le 3 mai 1763, elle épousa à Saint-Yrieix le 21 septembre 1795 Marc Antoine du GARREAU de La Méchenie, né à Saint-Yrieix en 1754, il avait épousé en premières noces Marie de Béron d'Oche, il mourut en 1824, laissant une postérité de chacune de ses unions. L. Bournazel écrit à propos de ce mariage en 1795⁵² : *Bien que portant à leur chapeau et coiffé la cocarde tricolore obligatoire, ils tiennent à la main deux bouquets entourés d'un ruban blanc, bouquets que Pierre Bonnet, cordonnier, leur arrache violemment. Le maire, Jean Labrouhe-Laborderie, lui disant qu'il avait eu tort se voit répliquer « qu'il l'avait fait et qu'il ne s'en repentait point et que moi, maire, étais un foutu gueux et un foutu aristocrate et que je ne valais pas plus qu'eux et sans un gendarme qui était présent et lui en a imposé, il se serait porté à d'autres injures. »*

XIV Pierre Louis alias Philippe Louis de SANZILLON, né le 9 avril 1762, il épousa en 1800 Angélique de SAULIERE de Nanteuil, en Angoumois, fille cadette de Jacques François de

⁵⁰ ADD 2 E 1835/ 54-19

⁵¹ AD. HV B 454 f°15 (acte du 26 mars 1780 à Saint-Yrieix)

⁵² L. Bournazel, *Saint-Yrieix et le pays arézien*, Lemouzi, n°154 bis.

Saulière, ancien cheveu-léger de la garde du Roi, et de feu Anne-Victoire Andrieu de Saint-André⁵³.

Ils eurent un fils et une fille :

15.1 Elie de SANZILLON, mourut à Cadussaud, sans postérité de Melle de MARIN.

15.2 *Amazélie* de SANZILLON épousa Germain-François de VEYSSIERE.

Jacques de Roquemaurel
Avril 2009.

⁵³ Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques*, VII, 890,